31e ANNEE N° 87 — 5 Centimes — JEUDI 9 AOUT 1894

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 9 Août

Systèmes généraux d'impôts

Deux causes donnent, de nos jours, aux questions d'impôts, une importance particulière : c'est le développement que prennent les dépenses publiques ; et ce sont aussi les projets de réforme, où l'on prétend substituer au régime actuel un régime entièrement nouveau, qui serait la mise en pratique de la véritable justice démocratique.

Dans de telles conjonctures, une étude des *Systèmes généraux d'impôts* (1) se recommande d'elle-même. Mais, pour qu'elle soit complète et utile, il faut avoir su la faire au double point de vue de la science et de l'art, c'est-à-dire de la théorie et de la pratique. Et c'est ce que M. René Stourm, professeur à l'Ecole des sciences politiques et ancien inspecteur des finances, pouvait faire et a fait avec une grande autorité.

Après avoir examiné les principaux écrits qui ont été publiés en France sur l'impôt, et passé en revue les systèmes existants dans leurs grandes divisions fiscales, l'auteur conclut ainsi :

« Les diverses réformes fiscales que patronnent couramment les économistes de l'école libérale, toutes désirables évidemment si l'état des finances permettait de les réaliser, peuvent, en attendant, faire l'objet du classement suivant :

» L'exagération des droits de transmission établis sur les ventes d'immeubles semble, en premier lieu, particulièrement choquante.

» Lorsque les besoins de l'Etat ne permettent pas d'exempter complètement ces manifestations de la richesse, au moins faudrait-il que les tarifs qui les frappent n'atteignent pas un niveau presque prohibitif comme le fait, en France, le tarif sur les ventes d'immeubles.

» Le même ordre d'idées, celui de la faveur, que méritent les transactions, indiquerait comme seconde réforme la réduction, sinon même la suppression complète des droits sur les transports.

» Sans doute, en France, les droits sur la petite vitesse ont déjà disparu, ainsi que les droits de navigation ; les droits sur les voitures de terre ont été très intelligemment remaniés et ceux sur les chemins de fer viennent d'être fortement abaissés. Mais ces progrès suffisent-ils ? N'est-il pas illogique, lorsque l'Etat s'est chargé seul, à grands frais, de la construction et de l'entretien des routes, de le voir immédiatement après en entraver l'usage par l'impôt ? Les sacrifices énormes qu'il a consentis dans le but de faciliter les transports, sont annulés en partie par la taxe exceptionnelle dont il accable, en plus de la patente, précisément les industriels adonnés aux entreprises mêmes de transports. A tous les points de vue, les impôts sur les transports sont en contradiction avec l'esprit moderne qui veut abaisser les distances.

» Et puis, les droits de timbre et d'enregistrement établis sur les actes judiciaires viennent aggraver le taux déjà exorbitant des frais de procédure, dans un pays où la gratuité de la justice figure cependant au frontispice des conquêtes révolutionnaires de 1789.

. . . Quant à la contribution foncière les monstrueuses inégalités de sa répartition subsistent toujours, en dépit des dernières lois de péréquation. Si, d'un autre côté, on doit renoncer à lui attribuer la forme de quotité, il faudra, un jour ou l'autre, soit entreprendre la coûteuse opération de la réfection du cadastre parcellaire, soit, comme certains projets fortement motivés le demandent, délaisser son principal au profit des communes.

» Enfin, les formalités établies pour la garantie des taxes sur les boissons, exercées chez des débitants, vérifications des chargements en cours de transport, visites aux portes des villes, etc. deviennent, à tort ou à raison, aux yeux de beaucoup de personnes, inconciliables avec les droits et la dignité des citoyens dans les sociétés modernes.

» Force sera donc, plus ou moins prochainement, de tenir compte de ces sentiments, en inscrivant la suppression des formalités de contributions indirectes et d'octroi, sur la liste des réformes nécessaires. »

Enfin, et au-dessus même de ces réformes toutes très recommandables, M. René Stourm place encore celle qui consisterait à dégrever les objets de première nécessité. La conséquence en serait de faciliter l'existence essentielle et quotidienne de la majorité des membres de la nation.

C'est, d'ailleurs, une mesure qui, dans son exécution, ne soulève aucune difficulté. Il estime que, sans bouleversement radical, sans combinaisons utopiques, elle deviendrait réalisable, par parties successives, progressivement, au fur et à mesure des possibilités budgétaires, aussitôt qu'une fois pour toutes la politique financière du pays s'orientera dans son sens.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre davantage sur cette œuvre remarquable. Que l'on partage ou non les opinions de M. René Stourm, on ne peut que tirer le plus grand profit de la lecture de son ouvrage où toutes les questions que le sujet comporte sont traitées avec une science profonde et une entière bonne foi.

J. QUERCYTAIN.

(1) 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, éditeurs.

INFORMATIONS

La Chine et le Japon

On télégraphie de Tien-Tsin, 6 août :

Le ministre japonais, sa suite et le consul japonais ont été attaqués par des soldats chinois au moment où ils quittaient Tien-Tsin pour retourner au Japon. Leurs bagages ont été saisis. Informé de l'incident, le vice-roi a envoyé des troupes contre les émeutiers et l'ordre a été rétabli. Le vice-roi s'est excusé auprès du consul britannique au sujet de l'incident du vaisseau anglais *Ching-King*, dont l'équipage anglo-japonais a été attaqué par les Chinois.

* * *

Le lieutenant-colonel baron de Grutschreiber, du grand état-major prussien, est actuellement au Japon, conseiller du ministère de la guerre. C'est M. de Grutschreiber qui dirige en réalité les opérations de l'armée japonaise.

Il est curieux de constater que ce lieutenant-colonel figure toujours sur le tableau des officiers prussiens avec la mention : « En congé. »

* * *

Le *Standard* estime que la guerre entre la Chine et le Japon sera longue, car, dit-il, il faudra à la Chine plusieurs mois pour mettre ses troupes en ligne et les hostilités devront être continuées en novembre.

Il est possible que les combats décisifs n'aient lieu qu'au printemps.

* * *

Londres 7 août.

Le *Times* publie une dépêche de Shanghaï, d'après laquelle le vice-roi Li-Hung-Chang, aurait exprimé la croyance que l'Angleterre demandera une compensation pour les victimes du désastre du *Koshung*, et pour le propriétaire de ce navire.

Shanghaï, 7 août.

Les troupes russes massées au nord de la rivière Tunen, à la frontière de Corée, ont été considérablement renforcées. La flotte russe se dirige sur Wlardivostok.

Londres, 7 août.

Li-Hung-Chang continue à diriger toutes les opérations et à centraliser tous les pouvoirs. Il s'est fait excuser personnellement auprès du ministre japonais en Chine, insulté à Takou par la soldatesque au moment de son départ. Les forts de Takou ont été rattachés à Tien-Tsin par le téléphone, et l'on procède au placement des torpilles le long de la côte. Tous les navires chinois, susceptibles d'une utilisation militaire, ont été enrôlés.

Est-ce un espion ?

On mande de Cannes au *Petit Parisien* :

« On vient d'arrêter à la frontière italienne, sur le territoire français, un officier supérieur de l'armée italienne qui paraissait étudier les moindres accidents du terrain, comme pour dresser une minutieuse carte topographique. Cet officier a été immédiatement conduit à Nice, où il va être interrogé par les autorités françaises.

» On garde jusqu'à présent le plus grand se-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 9

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

VIII

Il appuya sur cette question d'héritage, qui était la charge la plus écrasante qu'on pût relever contre moi. Il insista sur la présence de mon poignard sur le lit de mon oncle.

— Qui sait, ajoutait-il avec hypocrisie, si mon cousin n'avait pas oublié cette arme dans la chambre de M. de Kéralain ? Qui sait si l'assassin ne l'y a par trouvée par un hasard heureux pour lui. Je comprends que cette coïncidence puisse paraître étrange, de même que la promenade matinale que le marquis de Kéralain, — car il est bien marquis, maintenant que le chef de la famille est mort, — a faite dans les bois attenant au château justement à l'heure où le crime se découvrait ; mais les émotions qu'il avait éprouvées pendant cette même nuit peuvent expliquer bien des choses.

C'est ainsi que ce serpent venimeux achevait d'empoisonner l'âme de mes juges.

Puis, vint le commissaire de police, qui rappela l'exclamation que j'avais laissé échapper quand on m'avait annoncé la mort de mon oncle. Ce mot « l'aurais-je tué » que m'avait arraché le remords de la scène que j'avais provoquée, lui paraissait au moins la preuve que, dans un moment de colère, j'avais pu frapper le malheureux vieillard.

En vain mon avocat s'efforça-t-il de détruire l'impression produite sur les jurés par ces dépositions ; en vain démontra-t-il que le vol était le mobile du crime, tout fut inutile.

Les jurés après un quart d'heure de délibération revinrent avec un verdict d'autant plus sévère que ma condition était plus haute.

Pour un homme élevé comme l'a été le marquis de Kéralain, avait dit l'avocat général, il n'y a pas de circonstances atténuantes, surtout quand sa main criminelle s'est abattue sur le protecteur de son enfance, sur le bienfaiteur de sa jeunesse, sur son père adoptif enfin.

Le jugement ratifiait cette opinion ; j'étais condamné à la peine de mort.

Il me serait impossible de te peindre la douleur dans laquelle fut plongée mon âme quand j'entendis la lecture de ce document fatal.

Ce n'était pas la mort qui me faisait peur, tu le comprends, mais la mort honteuse sur un échafaud, la mort des criminels, l'éternelle souillure sur mon nom, sur celui de tous les miens ? C'était plus que je n'en pouvais endurer : je m'affaissai comme une masse aux pieds de mon avocat.

Quand je revins à moi, je me trouvai entre les murs de la prison.

Mon réveil fut affreux. Je ne souhaitais plus qu'une chose,... mourir,... mourir avant le jour funeste qui devait sceller ma destinée.

J'espérais que ta mère comprendrait ma pensée et qu'elle trouverait un moyen pour me soustraire à la honte du supplice, mais les jours s'écoulaient et personne ne semblait songer à moi.

Je commençais à douter de tout le monde, même de ta mère ! juge si j'étais malheureux !

Je me voyais arrivant la nuit dans cette ville, voisine d'une lieue à peine de Kéralain, où devait avoir lieu mon exécution. Je reconnaissais dans la foule, qui attendait l'heure de mon supplice, tous ceux qui avaient été mes amis, les compagnons de mon enfance ; à cette pensée, je sentais ma raison prête à m'abandonner.

Cette honte m'était-elle réservée ?

Enfin, un jour, on m'annonça la visite de l'aumônier de la prison. Je compris que mon heure était proche.

La vue seule de cet estimable ecclésiastique fit rentrer quelque paix en mon âme, j'avais toujours pratiqué les préceptes de notre admirable religion, mais jamais je ne compris mieux combien elle est nécessaire à toute âme désolée. L'aumônier entendit mon humble confession... à lui, je pouvais dire sans crainte ce que d'autres oreilles n'avaient pas dû entendre.

— Je n'avais pas besoin, me dit-il, de ce témoignage de votre innocence ; mais je suis heureux de l'entendre pour pouvoir mieux aider ceux qui chercheront, dans l'avenir, à la prouver aux juges abusés.

— Que voulez-vous dire, mon père ?

— Je veux dire qu'on s'occupe de vous, que votre femme a juré de vous sauver, et que je suis ici pour vous expliquer le plan qu'elle a formé.

A ces mots, je crus que ma vie allait se briser, la joie de savoir que ta mère ne me croyait pas coupable était si intense qu'elle m'étouffait.

L'aumônier m'apprit alors que ma femme avait obtenu de son père qu'il cherchât à me faire évader. Une commutation de peine, qui m'eût envoyé au bagne était hors de question. M. de Rocheplœuc était persuadé de ma culpabilité, mais il ne lui convenait pas que son gendre subit la peine capitale.

Il avait donc réalisé une grosse somme d'argent, avait donné au géôlier une véritable fortune et celui-ci consentait à quitter sa patrie pour aller dans un pays lointain jouir des avantages d'une aisance dorée.

Le même soir, il m'apporterait des habits et me ferait sortir en sa compagnie avec un ou deux ouvriers employés en ce moment aux réparations. La sentinelle, qui ne connaissait pas le nombre de ces derniers, n'y verrait absolument rien.

Je te laisse à penser si le cœur me battit en attendant le moment où je devais sortir... enfin l'heure arriva, je me vis hors de ces horribles murailles et, avant que j'ai eu le temps de me reconnaître, j'étais assis sur les coussins d'une berline de voyage qui stationnait au détour de la première rue.

M. de Rocheplœuc était sur le siège, déguisé en postillon : le géôlier grimpa lestement à côté de lui, puis les chevaux partirent au galop.

cret sur cette arrestation, et il est impossible de se procurer le nom de cet officier italien inculpé d'espionnage. »

A propos de l'invention Turpin

Le *Figaro* publie un article de M. Emile Gautier où celui-ci déclare avoir eu connaissance par son auteur même, du secret de l'invention Turpin.

Parlant du plan supplémentaire d'exécution que la commission des inventions réclame insidieusement, il déclare sans ambages que ce plan serait vraiment par trop facile à distraire... ou à plagier. A l'appui de cette manière de voir, que d'aucuns auront peut-être trouvée un peu sévère, ajoute le *Figaro*, on nous pardonnera de produire un document curieux. C'est la lettre suivante, qui nous parvient à l'instant :

Paris, 6 août.

« Monsieur,

» Permettez à un des lecteurs qui ont suivi votre campagne patriotique, de vous signaler ce fait : Depuis une quinzaine de jours, on travaille à la manufacture militaire de Puteaux à établir l'appareil de M. Turpin. D'après l'ouvrier qui a fourni ce renseignement, on croit à la réussite, et on dit que les effets de cet engin seront terribles.

» Je suis sûr que cet ouvrier a dit vrai, mais je pense qu'il vous sera peut-être possible de vérifier ce dire. »

Scandale administratif

Il y a quelques jours on signalait, dans le haut personnel des établissements pénitentiaires, un mouvement auquel l'opinion publique n'accordait pas plus d'attention qu'il ne semblait mériter. On avait tort, paraît-il. Ce mouvement avait des motifs secrets fort intéressants. C'est, du moins un journal républicain, le *Radical*, qui l'affirme. Suivant lui, un gros scandale serait sur le point d'éclater.

Un haut fonctionnaire très connu et qui fut autrefois au service pénitentiaire d'où il est sorti dans des conditions toutes spéciales, serait de nouveau compromis.

On parle d'un fournisseur à qui il est dû 450,000 francs, alors que les crédits destinés à couvrir cette dépense ont disparu. Le virement irrégulier qui a permis ce tour de passe-passe administratif aura prochainement son contre-coup à la Chambre, car il faudra, d'une façon ou d'une autre, payer ledit fournisseur, et pour cela demander au Parlement des crédits spéciaux.

Le *Radical* promet de reparler de cette affaire. Nous ne manquerons pas de signaler les renseignements complémentaires qu'il donnera pour préciser ses accusations un peu vagues.

Le procès des trente

C'est lundi, que s'est ouvert devant les assises de la Seine le grand procès anarchiste, qui met en cause trente personnalités appartenant à des rangs sociaux divers, sous l'accusation d'affiliation ouverte ou détournée à une association de malfaiteurs.

Le ministère public compte prouver que les « Trente » appartiennent à une secte qui établit, entre tous ses adeptes, des liens de compagnonnage, ayant pour but la destruction de toute société et pour moyens d'action le vol, le pillage, l'incendie et l'assassinat. Chacun y concourt suivant son tempérament, son intelligence, ses moyens, ses facultés, l'un en commettant le crime, les autres en poussant à le commettre, par l'excitation et par l'assistance que le criminel trouve chez les compagnons qui, en relations habituelles les uns avec les autres, forment des groupes agissant sous l'influence d'une inspiration commune. Ces groupes, négation même du principe d'initiative individuelle mensongèrement proclamé à tout propos par les auteurs d'attentats, constituent des centres de propagande, des refuges pour les compagnons étrangers, des appuis pour l'individu déterminé au crime. Conférences, prédications, publications, moyens matériels d'action, cet individu y rencontre toutes les excitations et toutes les ressources qui les mettront en état de réaliser, par un attentat individuel, le but auquel tend l'effort commun de la secte abominable qui menace l'humanité civilisée.

Ce lien commun, un des accusés du procès actuel, Paul Reclus l'affirmait tout récemment encore, dans une lettre publiée par le *Figaro*.

En raison du nombre des accusés, la cour d'assises a pris une physionomie particulière. Flanqués de gendarmes, les vingt-cinq anarchistes présents occupent non seulement les bancs de la prévention, mais l'espace qui d'ordinaire appartient à la presse : les chroniqueurs seront installés de leur mieux dans la partie de la salle d'audience réservée aux témoins, et ils y sont en nombre, convaincus que d'intéressants débats pourront se produire.

Nouvelle tentative anarchiste

Paris, 7 août.

Ce matin on a trouvé, sur l'appui d'une fenêtre, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 50, une cartouche qui a été envoyée au laboratoire municipal. Dans la maison où la cartouche a été trouvée, habitent un avocat à la Cour d'appel et un chef de bureau au ministère des finances.

La prochaine exécution de Caserio

Lyon, 7 août.

Les délais fixés par la loi pour le pourvoi en cassation de Caserio ont expiré à minuit sans qu'il se soit pourvu. Le dossier de l'affaire partira aujourd'hui pour Paris, adressé à la commission des grâces, qui statuera dans un délai très rapproché. L'exécution aura vraisemblablement lieu au commencement de la seconde quinzaine d'août.

Caserio fait toujours preuve d'un effrayant cynisme. Pas un mot de repentir. Il parle de son crime d'un ton dégagé, comme d'une chose toute naturelle. Son seul regret est d'avoir faibli un instant à l'audience et d'avoir pleuré quand son défenseur a invoqué le souvenir de sa mère. Le misérable, depuis près de deux mois, n'a eu qu'un seul bon mouvement : c'est celui qu'il regrette. Les journées, il les occupe à lire et à dormir ; il parle peu à ses gardiens et refuse de jouer.

Dans la soirée, MM. Rostaing, secrétaire principal de la police, et Meyer, chef de division, ont examiné avec M. Raux, directeur de la prison, les carrefours et places voisines de Saint-Paul. On sait que l'arrêt de la cour d'assises dit que l'exécution aura lieu sur un emplacement qui sera désigné par l'administration. Les visiteurs ont recherché s'il ne serait pas possible d'éviter au condamné le trajet de Saint-Paul au lieu ordinaire des exécutions, et, par suite, un grand déploiement de forces militaires et de police. Rien n'a été fixé. Sur les indications du secrétaire général, M. Rivaud, préfet du Rhône, enverra au ministère de la justice le plan des deux endroits où pourrait, sans inconvénient, avoir lieu l'exécution. La chancellerie désignera l'emplacement.

Expulsion d'étrangers

Roubaix, 7 août.

Hier, la gendarmerie de Tourcoing a conduit à la frontière un convoi de trente individus expulsés de France, parmi lesquels le jeune Achille Etienne, dix-sept ans, qui avait fait l'apologie de l'assassinat de M. Carnot.

Francfort, 6 août.

Le *Frankfurter Zeitung* publie la dépêche suivante de Nisch :

« L'anarchiste Jelohorsky, connu sous le nom de baron Sternberg, qui avait été récemment livré entre les mains de la police russe, est arrivé sous bonne escorte à Salonique. Le fameux anarchiste a été interné pour la nuit au consulat de Russie ; le vapeur à bord duquel on devait l'embarquer ne partant que le lendemain.

» La nuit, Jelohorsky réussit à s'échapper et à se réfugier à bord d'un navire américain, dont le capitaine refuse de le livrer à la police. »

Barcelone, 7 août.

Les anarchistes Mir, Carbonell, Miralles et Villarubias, condamnés aux travaux forcés à perpétuité, pour l'attentat contre le maréchal Campos et contre la caserne de Villanueva, ont été embarqués pour le bagne de Ceuta. Une forte escorte d'infanterie et de cavalerie les accompagnait de la prison au port.

Encore un poignard italien !

Rome, 7 août.

Les ouvriers de la soufrière de M. Vito Maddoleno, de Caltanisetta, étaient en grève depuis deux jours, demandant une augmentation de salaire. M. Maddoleno, à la suite d'une visite au préfet, accorda l'augmentation et était en train de l'annoncer à ses ouvriers réunis sur la place Garibaldi, quand soudain le frère du contremaître de la soufrière, Alfonso Loggia, s'approcha de Maddoleno et lui plongea deux fois son poignard dans le cœur. Maddoleno est mort. Loggia, qu'on croit anarchiste, a été arrêté.

Un gros procès à l'horizon

Le tribunal de Marseille va être saisi d'une affaire destinée à faire quelque bruit.

Il y a deux mois mourait un minotier archi-millionnaire, nommé Moricelly, qui léguait à la ville de Carpentras, moyennant certaines charges, une somme de plus de 15 millions.

A peine laissait-il de quoi vivre à sa femme et à ses proches. Ceux-ci attaquent le testament de Moricelly, prétendant que le défunt n'avait pas la plénitude de ses facultés quand il est décédé, et basant leurs revendications sur des faits et des circonstances qui, tout en ressortissant du domaine privé, sont destinés à produire une certaine impression.

C'est un gros procès en perspective.

L'exécuteur testamentaire de M. Moricelly est M. Guérin, ministre de la Justice ; c'est lui qui aura à faire défendre le testament et les intérêts de Carpentras.

COUR D'ASSISES DES BASSES-PYRÉNÉES

Le crime d'Orthez

Nos lecteurs se souviennent de ce crime que nous avons raconté en son temps. Trois prisonniers pour assurer leur évasion de la maison d'arrêt d'Orthez, ne craignent pas d'étrangler le gardien. Ces misérables comparaissent aujourd'hui devant la Cour d'assises des Basses-Pyrénées et leur cynisme révolte tout l'auditoire. Voici le récit qu'il font de leur crime :

La scène du crime

D. Racontez-nous la scène du crime.

R. Le mercredi soir, Mme Moula vint chercher les gamelles que Daubagna lui donna, Aussitôt entrée dans la cellule, elle fut jetée à terre ; Daubagna la bâillonna avec un mouchoir, tandis que moi et Lacoste-Darget nous l'avons ligottée. Daubagna alla même chercher un drap de lit qui fut jeté sur elle pour étouffer ses cris.

D. Qu'avez-vous fait après ?

R. Après nous avons été à la cuisine pour attendre le gardien que l'on croyait dehors, mais le voyant au greffe, nous sommes revenus dans la cellule où se trouvait Mme Moula. L'entendant encore crier, nous lui avons donné tous les trois des coups de pied et avons serré davantage le drap de lit.

D. Vous quittez cette cellule croyant cette femme morte ; il fallait vous occuper du gardien, comment avez-vous procédé ?

R. Nous sommes arrivés tous les trois au pied de l'escalier où moi et Lacoste nous nous sommes embusqués, tandis que Daubagna a été prévenir le gardien pour lui dire que sa femme s'était trouvée mal.

D. Comment avez-vous fait ?

R. Quand le gardien est sorti, Daubagna lui a pris la jambe pour le faire tomber, tandis que moi et Lacoste nous lui sommes tombés dessus.

D. Pour le terminer, Menaud, vous avez employé un moyen odieux, puis vous lui avez passé une ceinture rouge au cou.

R. Je conteste le fait. Quand le gardien est tombé, il était déjà mort. Lacoste-Darget l'avait étranglé. J'en fis l'observation à mes camarades.

Il raconte ensuite les vols qui ont été commis et comment ils se sont évadés.

Daubagnat et Lacoste-Darget reconnaissent les faits, et ces interrogatoires ne font que confirmer celui de Menaud. Ajoutons d'ailleurs qu'ils avouent tous les faits.

Après les interrogatoires des trois accusés, le président procède à l'audition des témoins sur les vols qualifiés dont Menaud est accusé et sur la tentative de meurtre imputée à Lacoste-Darget, crimes dont ils ont à répondre outre le crime d'Ortez.

Comme les accusés avouent les faits, les témoignages sont insignifiants.

L'audience a été levée à six heures.

A la sortie du palais une foule nombreuse a envahi la voiture, et à la vue des accusés cette foule s'est mise à crier : « A mort ! A l'échafaud ! »

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Distributions de prix

La distribution des prix aux élèves de nos classes enfantines aura lieu lundi prochain, sous la présidence du docteur Clary, inspecteur de l'assistance publique, et celle aux élèves des deux sexes des écoles communales laïques, sous la présidence de M. Barathon du Mouceau, procureur

---

Dans la voiture, je trouvai ta mère, qui se jeta à mon cou, et toi, que je serrais dans mes bras avec une émotion impossible à décrire.

Cette réunion de deux êtres qui s'adoraient, après les épreuves qu'ils venaient de subir, fut une des joies qui ne peuvent se raconter. Tout au bonheur de nous retrouver, nous avions presque oublié les dangers qui nous entouraient encore.

Nous voyageâmes toute la nuit.

Quand vint le jour, il fallut nous arrêter dans un bois éloigné de tout chemin fréquenté, où personne ne pût nous déranger.

La voiture contenait des provisions pour nous, de l'avoine pour les chevaux ; nous attendîmes le retour de la nuit pour continuer notre voyage.

Le jour commençait à poindre au moment où nous arrivâmes près de la plage déserte, hérissée de rochers, choisie pour notre embarquement.

Ta mère m'avait déclaré ne pas vouloir me quitter et ses instances avaient eu vite raison de ma résistance. Sa présence et la tienne m'étaient si douces, qu'il me faut pardonner ce qu'on pourrait appeler mon égoïsme.

Le ciel était chargé de nuages, le vent assez fort, et les matelots qui montaient le canot, auquel nous allions confier nos destinées, paraissaient soucieux.

Mais nous n'avions pas de temps à perdre, pour nous mettre à l'abri des poursuites qui devaient déjà être organisées contre nous, et comme le danger de rester était le plus terrible des deux, il n'y avait pas à hésiter.

Le géôlier s'était le premier élancé dans la barque. — Les vagues et les rochers rendaient l'embarquement difficile. — Je fus donc obligé de te confier à lui ; de mes bras tu passas dans les siens pour un instant seulement et à mon tour, je pris place sur le frêle esquif que les vagues entraînaient déjà ; puis je me retournai pour tendre les mains à ta mère.

Quelle fut ma douleur, quand je vis celle-ci se débattant contre son père, qui la retenait à bras-le-corps et l'empêchait de venir à moi.

— Partez, monsieur, me cria M. de Rocheplœuc ; je vous ai sauvé d'une mort infâmante, je vous laisse emmener l'héritière de votre triste sang. — Vous n'êtes plus rien pour moi. — Elle et vous, soyez maudits ; mais je garde ma fille, qui n'aura désormais rien de commun avec vous, pas même le nom, car elle reprendra celui qu'elle tient de ses ancêtres et qui n'a jamais été sali par une action criminelle.

Je voulus m'élancer vers celle que je perdais ainsi, mais les matelots, qui avaient reçu les ordres de mon beau-père, me rejetèrent en arrière, et je ne pus que tendre vers elle des bras désespérés.

— Au revoir, me cria-t-elle, au revoir, cher époux : je vous rejoindrai ! bientôt je serai à vos côtés et rien ne pourra plus nous séparer !

Ces paroles calmèrent un peu le sombre désespoir qui m'avait envahi et je m'assis à l'arrière, te berçant avec amour.

Bientôt nous fûmes en pleine mer ; nous nous dirigions vers l'Irlande, où nous espérions, à l'abri des agitations qui déchirent ce pauvre pays, pouvoir aborder sans trop attirer l'attention, mais le vent s'élevait de minute en minute, la mer grossissait à tout instant, et nous commençâmes à ne plus être maître de notre légère embarcation.

Bientôt la tempête se déchaîna dans toute sa violence, le danger devint imminent et la mort nous apparut dans toute sa cruauté.

Je te tenais serrée sur ma poitrine, je cherchais à te protéger contre l'eau que chaque vague déversait sur nos têtes : cependant je ne pouvais y parvenir et deux larmes de souffrance coulaient de tes yeux.

Tu appelais ta mère, tes cris me brisaient le cœur, j'adressais à Dieu une prière désespérée : quoi qu'il en soit, les terribles épreuves de cette journée et de la nuit qui la suivait étaient loin d'être terminées.

Malgré tout nous approchions du but de notre voyage : certains indices révélaient aux marins qui nous conduisaient la présence de la terre, et tous nous sentions notre courage se ranimer.

A ce moment même, notre barque s'arrêta, tout craqua autour de nous et nous fûmes précipités au milieu des vagues écumantes. — Notre barque avait touché sur un rocher dont la cime arrivait à fleur d'eau, elle s'était brisée, et nous n'avions plus aucune chance de salut : mais tant qu'il reste à l'homme un souffle de vie, il essaye de se défendre contre la mort ; j'avais, moi, à lutter pour ta chère existence, cela redoubla mon énergie.

Nageant vigoureusement d'une main, te soutenant de l'autre, je me dirigeai vers la falaise qu'on apercevait, et qui grossissait de minute en minute.

Bientôt, j'abordai sur une étroite bande de sable qui s'étendait à la base des rochers et je pris pied : il était temps, car mes forces étaient à bout.

Je ne fus pas long à reprendre mes sens, mais quand je vis ton visage, je fus saisi d'un indicible effroi. Tes yeux, retournés, ne laissaient plus apercevoir leur prunelle, ta bouche contractée ne laissait passer aucun souffle et tes membres glacés étaient raidis comme ceux d'un cadavre.

Je me hâtai de te déshabiller, je t'étendis sur le sable pour que le soleil pût réchauffer ton pauvre petit corps de ses rayons bienfaisants, puis je desserrais tes lèvres pour faire parvenir jusqu'à tes poumons l'air qui devait te ramener à la vie.

Pendant longtemps je désespérais et j'étais prêt à accuser la Providence, qui semblait ne m'avoir arraché au trépas que pour me faire éternellement souffrir. Je vis pourtant tes joues reprendre quelques couleurs, tes traits se détendre, tes membres s'assouplir. Je redoublai d'ardeur et j'eus enfin la joie, longtemps attendue, de te voir renaître.

Alors seulement je songeai à ce qu'il me restait à faire : je cherchai autour de moi et je m'assurai qu'aucun de mes compagnons ne m'avait suivi ; je pensais que peut-être nous avions seuls échappé à la mort, et je dis pour eux une fervente prière.

(A suivre)

de la République, aura lieu le lendemain mardi 14 du courant.

Economat

M. Caminade, commis d'économat au Lycée Gambetta, est appelé aux mêmes fonctions au Lycée de Clermont-Ferrand.

Banque de France

Notre compatriote, M. Rey, comptable à la succursale d'Annecy, est appelé au même emploi à la succursale de Rodez.

Dons au Musée de Cahors

M. Paul Leroi, directeur de l'*Art*, vient d'adresser au Musée de Cahors, au nom du baron Alphonse de Rothschild :

1° *Le Champagne*, plateau en bronze argenté, œuvre de Mme Marcelle Lancelot Corce.

2° *Les favoris*, épreuve avant toute lettre, avec remarque et signature du graveur, de l'eau forte de Charles Giroux, d'après le tableau de Daniel Hernandez.

3° *Portrait d'une princesse de la maison d'Este*, épreuve avant toute lettre, avec remarque et signature du graveur, de l'eau forte de M. Léon Lambert, d'après le tableau de Vittorio-Pisarro, dit Pisarrello, l'illustre médailleur et peintre.

Ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse, dans le département du Lot, aura lieu le 15 août prochain.

Championnat du Lot

(100 kilomètres), ouvert à tous les vélocipédistes résidant dans le département, dimanche 2 septembre 1894.

Route de Cajarc, aller et retour.

L'heure du départ et les contrôles seront fixés ultérieurement.

Le premier arrivé recevra le diplôme de champion du Lot.

Les vélocipédistes qui effectueront le parcours en moins de six heures recevront le diplôme de l'Union vélocipédique de France.

Les engagements seront reçus jusqu'au jeudi 23 courant par M. Jacques Valette, secrétaire du Véloce-Sport cadurcien, quai Champollion, n° 5.

Nouvelles coloniales

Paris, 7 août.

On a reçu des renseignements sur la mort du lieutenant Bonvalet, du 7e de ligne, qui conduisait une troupe congolaise dans le territoire contesté franco-congolais.

Le lieutenant Bonvalet, a été tué par les hommes du chef Azandé (Niam-Niam), à M'Bili, dont la résidence est un peu au nord du quatrième parallèle par 27 degrès 20, de Greenwich.

La colonne congolaise devait occuper le village de Tamhoura, situé entre les villes de N'Dourouma et de Zemio.

En traversant les territoires du chef M'Bili, elle est tombée dans une embuscade et le lieutenant Bonvalet a été tué de deux flèches empoisonnées au curare.

Orage

Un violent orage a éclaté lundi soir, vers dix heures, dans notre contrée ; les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient sans interruption, l'air étant staturé d'électricité par suite de la chaleur suffocante qu'il avait fait toute la journée.

Une pluie torrentielle est tombée ensuite une partie de la nuit.

Aucun dégât ne nous a été signalé.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 17e RÉGION

Soldat condamné à mort

A la séance du 7 août, présidée par M. le colonel Telle, commandant la 17e légion de gendarmerie, le conseil de guerre s'est occupé d'une grave affaire qui s'est terminée par une condamnation capitale — la seconde prononcée en huit jours !

Voici les faits rapidement et très exactement exposés :

L'accusé, un jeune soldat de la classe incorporée au mois de novembre 1893, se nomme Pierre Terrié, il est né au Vigan, arrondissement de Gourdon (Lot) et est âgé de 22 ans à peine. Versé au 7e de ligne, en garnison à Cahors, il a subi, dans les premiers six mois, quelques jours de consigne, de salle de police et d'emprisonnement.

On lui reproche : 1° d'avoir volé un pantalon de treillis, dans le courant du mois d'avril ;

2° D'avoir le 5 juillet dernier, outragé par paroles, gestes ou menaces, le caporal Laval, à l'occasion du service et dans l'exercice de ses fonctions ;

3° D'avoir, le même jour, exercé des voies de fait envers ledit caporal, toujours à l'occasion du service.

Le 5 juillet, en effet, Terrié, qui avait précédemment dérobé un pantalon de treillis au séchoir d'une compagnie autre que la sienne, cherchait à vendre cet effet compromettant. Déjà, il avait pressenti à ce sujet le garde magasin de sa compagnie, mais celui-ci avait décliné son offre. Le caporal Laval, de la quinzième escouade, mis au courant de ce qui se passait, se mit à la recherche de Terrié, qu'il trouva dans une chambre en compagnie du soldat Bru, auquel il venait d'offrir le fameux pantalon, précisément déposé à ce moment sur un lit voisin du groupe de militaires où se débattait cette petite affaire.

Le caporal Laval s'empara aussitôt du pantalon, mais Terrié comprenant qu'il allait avoir à répondre du vol dont il s'était rendu coupable, se précipita sur son supérieur et chercha à le lui arracher des mains.

Le caporal tint bon, ce que voyant, Terrié l'insulta, le traitant de « Sale m... » et déclarant qu'il le règlerait, si on n'était pas ici... puis il le bouscula et le renversa sur un lit.

Un soldat, Panassié, s'interposant alors, réussit à faire lâcher prise à son camarade, et courut ensuite chercher le sergent Claustre.

Mais à peine avait-il tourné les talons, que Terrié, en fou furieux cette fois, se jeta de nouveau sur le caporal, le renversa sur le même lit et lui porta deux coups de poing au visage.

Deux autres soldats, Ramon et Dunes, arrivèrent sur ces entrefaites, et délivrèrent leur caporal.

Tels sont les faits reprochés au soldat Pierre Terrié qui, dans son interrogatoire, reconnaît s'être indûment approprié le pantalon de treillis, cause première de cette regrettable algarade, mais qui nie énergiquement avoir insulté et frappé son caporal.

Malheureusement pour lui, les affirmations du caporal Laval sont nettes et précises, et les soldats Panassié et Ramon racontent au conseil qu'ils ont parfaitement entendu l'outrage et la menace qu'il a proférés. Le soldat Dunes ajoute même qu'il a vu Terrié lever le poing sur son supérieur, sans pouvoir, toutefois, dire si ce poing est oui ou non retombé.

Les débats clos, cinq questions sont posées aux membres du conseil de guerre, qui répond affirmativement à toutes à l'unanimité des voix.

En conséquence, le soldat Pierre Terrié est condamné à la peine de mort.

Cette impitoyable condamnation, venant s'ajouter à celle prononcée le 31 juillet dans une affaire à peu près semblable, a produit sur le public une profonde et douloureuse impression.

Tribunal correctionnel de Cahors

Aujourd'hui est venu, devant le tribunal correctionnel de Cahors, le procès en diffamation intenté par le brigadier de police, Bonifacy et l'agent Romec, au gérant et à l'imprimeur du *Rappel Social*, organe socialiste, s'imprimant à Figeac.

Le gérant Jean Couronne est condamné à 6 mois de prison, 2,000 fr. d'amende et à 1 fr. de dommages-intérêts. L'imprimeur, J. Dupas, est acquitté.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME du 9 août 1894

de **8** à **9** h. **1/2** du soir (*Allées Fénelon*)

Le Drapeau (P. R.)	Leroux.
La Fille du Régiment (Fantaisie)	Donizetti.
Le Cheval de Bronze (Ouverture)	Aubert.
Le Bravo (Valse)	Salvayre.
Faust (Grande Fantaisie)	Gounod.
Mathilde (Polka)	Jacob.

Société Philomatique

XIIIe Exposition de Bordeaux — 1895

La Société Philomatique a été avisée que, par arrêté ministériel, la loterie de un million sollicitée a été accordée. En conséquence les mesures vont être prises d'urgence pour assurer le placement des billets dans les conditions les plus économiques.

Les dispositions générales du plan de l'exposition, en ce qui concerne les bâtiments principaux, sont arrêtées; les brochures de propagande en français, anglais et espagnol, qui n'attendaient que l'annonce de la loterie, vont être lancées.

Le ministre des affaires étrangères a saisi cent vingt-quatre représentants de la France à l'étranger, qui ont reçu les documents relatifs à l'exposition de Bordeaux, et l'ensemble des mesures d'exécution préparées depuis de longs mois, permettra de réaliser sans retard les conditions de succès de cette exhibition qui intéresse à un si haut point notre région.

Tribunal correctionnel de Gourdon

Audience du 6 août

Le sieur Jacques Marty, âgé de 46 ans, domicilié à Marmignac, canton de Cazals (Lot), est inculpé de coups et blessures sur la personne du sieur Ferret, boulanger, demeurant à Carapagnac, arrondissement de Villefranche (Dordogne), lesquels coups ont été portés à Salviac à propos d'une discussion futile. Après avoir entendu les témoins, le tribunal a condamné le sieur Marty à un jour de prison et aux dépens, mais, en raison de ses bons antécédents judiciaires, il le fait bénéficier de la loi Bérenger.

Figeac

Lundi, vers dix heures du soir, un orage venant de l'Ouest s'est abattu sur la ville.

Vers minuit un vent violent soufflait en tempête. Les coups de tonnerre faisaient trembler les maisons A une heure du matin le clairon des pompiers donnait l'alarme. La foudre était tombée sur une ferme de la banlieue, à Lacapelette, appartenant à M. Amadieu, ancien conservateur des hypothèques, et habitée par les époux Labro.

Le fluide était passé par une lucarne de la couverture, avait incendié un tas de linge et brisé une cantine renfermant de l'huile de noix.

Les mariés Labro, réveillés en sursaut et suffoqués par la fumée, avaient eu juste le temps, le mari de passer un pantalon, la femme un jupon et de s'enfuir. A peine étaient-ils dehors, que la toiture s'effondrait avec un vacarme épouvantable.

En un moment, maison et mobilier étaient la proie des flammes. Des lapins et des poules ont été rôtis.

A l'arrivée des pompiers, il ne restait que les quatre murailles. On a pu préserver la grange contiguë.

Les pertes, relativement considérables, sont couvertes par une assurance.

Castelfranc

Des grandes courses de vélocipèdes auront lieu à Castelfranc, le mercredi 15 août.

Première course, cantonale. — Prix : 5 francs.

Deuxième course, régionale. — 1er prix, 10 fr.; 2e prix, 5 fr.

Troisième course, internationale. — 1er prix, 10 fr.; 2e prix, 6 fr.; 3e prix, 4 fr.

Quatrème course, honneur. — 1er prix, une bouteille Champagne; 2e prix, une bouteille Vieux Cahors.

Les coureurs qui désireraient prendre part aux courses de Castelfranc, sont priés d'envoyer les engagements avant le mardi soir, 14 courant, à M. Bouyssou Edmond, à Castelfranc.

Soulomès

Cette nuit, la maison de la propriété du château de Ladeveize, près Soulomés, a été la proie des flammes. Avec le secours de la population, qui est accourue sur les lieux, à l'alarme donnée par la cloche de la localité, le mobilier a pu être sauvé. Le feu s'est déclaré à minuit, et provenait d'un four attenant à la maison. Les dégâts sont couverts par une assurance.

Lauzerte

Dimanche 26 août

GRAND MEETING VÉLOCIPÉDIQUE

De 9 h. à 9 h. 1/2 du matin, arrivée des vélocipédistes ; à 10 h., grand banquet (Hôtel de France).

A 2 h., bal sur la place du Château.

A 4 heures, tour de ville auquel doivent prendre part tous les adhérents au meeting.

A 4 1/2, meeting place du Château. — Concentration des Vélocipédistes. — Photographie du groupe.

A 8 h., grand bal, place du Château.

N. B. — Les cyclistes désireux d'assister au meeting sont priés d'envoyer la somme de 3 fr, 50 pour le banquet (café compris), à M. Vergely, receveur de l'enregistrement à Lauzerte, avant le 20 courant.

FAITS DIVERS

Un élève de cinquante-cinq ans

Grenoble, 4 août.

Hier avait lieu, au hameau du Rousset, commune de Voiron (Isère), la distribution des prix aux élèves de l'école primaire que dirige Mlle Arthaud, institutrice.

Au nombre des élèves ayant obtenu des récompenses, les assistants n'ont pas été peu surpris de voir nommer Mme Marie Battier, âgée de cinquante-cinq ans, qui s'est fièrement approchée pour recevoir la petite couronne traditionnelle et un superbe prix doré sur tranches.

Cette élève, sans doute la doyenne des écolières de France, était absolument illettrée, lorsqu'elle résolut, l'an dernier, de recevoir l'instruction primaire.

Et, avec une persévérance extraordinaire et digne d'éloges, Mme Battier s'est bravement rendue à l'école chaque jour. Ses efforts ont été couronnés de succès, puisque actuellement, elle est parvenue à lire très couramment, à connaître quelques notions de calcul ; enfin, elle peut écrire une lettre.

Ce fait est peut-être unique ; en tout cas, sa rareté méritait d'être signalée, et, si les résultats obtenus font honneur à cette écolière de cinquante-cinq ans, la maîtresse d'école doit aussi recevoir des félicitations.

Un notaire en cour d'assises

Le nommé S.., notaire à la Mothe-Saint-Heray (Deux-Sèvres), vient d'être destitué par le tribunal de Melle. Il passera aux prochaines assises. De nombreux faux et abus de confiance sont relevés contre lui. Il laisse un déficit évalué à un million.

VITICULTURE

Un nouveau plant de vigne

Paris, 5 août.

La direction de l'agriculture vient, annonce-t-on, de recevoir un rapport sur la découverte très importante d'un extraordinaire plant de vigne qui résiste à toute maladie cryptogamique et se maintient vigoureux au milieu de vignes phylloxérées ou détruites.

L'auteur de cette découverte est M. Franc, professeur d'agriculture du Cher.

Le plant, appelé hybride Franc, vient très bien dans les terrains médiocres, pierreux et calcaires ; il a germé au milieu d'un semis de rupestris, en avril 1886, et le premier pied a fructifié en 1889, fournissant de trente à quarante grappes, et l'année suivante de soixante à quatre-vingts

La floraison est très abondante, plutôt tardive que précoce : autant de fleurs très odorantes, autant de grains arrivent à maturité ; le vin qu'il fournit est rouge, franc de goût et agréable, titrant dix à onze degrès ; enfin, ce plant, qui se plie facilement à toutes les tailles, est d'une surprenante résistance et produit malgré la gelée.

Congrès viticole et agricole de Lyon

C'est définitivement le 16 août prochain, à neuf heures du matin, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, quai Claude-Bernard, que s'ouvrira, à Lyon, le Congrès viticole et agricole que nous avons précédemment annoncé.

Organisé sous le haut patronage de M. le ministre de l'agriculture, ce Congrès a reçu, dès le premier jour, l'appui bienveillant de la municipalité lyonnaise et du Conseil supérieur de l'Exposition, qui, en toutes circonstances, lui ont témoigné le plus vif intérêt, la plus généreuse sollicitude. Lancé sous d'aussi brillants auspices, le Congrès viticole et agricole ne pouvait manquer de réussir. C'était forcer le succès que naître sous une aussi heureuse étoile.

Grâce à l'empressement dévoué que ses organisateurs ont rencontré dans le monde agricole, le Congrès de Lyon s'ouvrira devant une élite d'auditeurs, venus de tous les points de la France apporter à l'œuvre commune l'appui de leurs lumières, de leur compétence et de leur autorité.

Il serait trop long de citer ici tous les hommes éminents qui se trouveront réunis à cette occasion ; qu'il nous suffise de dire que le Parlement y comptera plus de trente des siens, pris parmi les plus chauds amis de l'agriculture ; que l'administration supérieure de l'agriculture y enverra plusieurs de ses inspecteurs généraux ; que les écoles nationales d'agriculture y seront représentées par leur élément le plus actif et le plus dévoué : que la grande majorité des professeurs d'agriculture s'y trouveront réunis ; que toutes les grandes Sociétés, Comices ou Syndicats, y enverront des délégués ; qu'enfin, près de 1,300 notabilités viticoles et agricoles ont donné leur adhésion. N'est-ce pas suffisant pour assurer d'avance au Congrès la plus éclatante réussite ?

Pour que cette réussite soit aussi complète que possible et que les vœux émis soient l'expression véritable de la grande majorité des intéressés, nous engageons une dernière fois tous les retardataires à envoyer immédiatement leur adhésion à M. Silvestre, secrétaire général du Congrès, au Bois-d'Oingt (Rhône).

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1er et le 3e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — **M. AUDOUARD** engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

CHEMIN DE REF D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION
AUX
Plages de la Bretagne

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, a prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1re classe : **45** francs. — 2e classe : **36** francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

BAINS DE MER DE L'OCÉAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croîsic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questambert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 °/₀ du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

Le « Home-rule étant une qnestion à l'ordre du jour on lira avec intérêt l'article que lui consacre la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dans sa 480e livraison, où l'on trouve encore une importante étude géographique et historique sur la Hongrie par M. Edouard Sayous, accompagnée d'une splendide carte en couleurs hors texte.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LA POUPÉE MODÈLE
Journal des petites filles
PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâces à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., ets.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

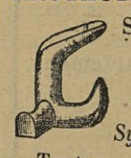

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.
Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.
Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.
Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*
Écharpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison Mme Ve Montcoutié.
PRIX MODÉRÉS

VELOUTINE

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE
SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS
Se défier des Imitations et Contrefaçons
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

Bon prime du « Journal du Lot »

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC
SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : **15 juin** jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous *demander les Bons-primes* avec lesqnels ils pourront bénéficier de **dix pour cent** sur les **prix d'hôtel**, le **traitement** et les **commandes d'eaux minérales.**

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

ON DEMANDE A ACHETER

de suite dans **le Lot et départements limitrophes** plusieurs hôtels, cafés, restaurants, bains, épiceries, tabacs, pâtisseries, boulangeries, merceries, nouveautés, bazars, vins-liqueurs, ainsi que plusieurs industries et propriétés de rapport ou d'agrément. Ecrire à l'**Avenir Commercial**, 14, rue Demarquay, Paris. Seule maison mettant en rapports directs et immédiats les acquéreurs avec les vendeurs. Renseignements gratuits. Solution rapide. (9e année).

POUR AMÉLIORER
POTAGES SAUCES RAGOUTS LÉGUMES et toutes sortes de METS
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE
PRENEZ DU VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE : LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ETIQUETTE

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les
AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MÊME DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.
M. Lenormand, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpx mil"", à MELUN (S-et-M.)
Consultations gratuites par correspondance.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!
GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le *vrai Réparateur* TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se **défier des contrefaçons.** — **Exiger** le *vrai Réparateur* TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

EXPOSITION — CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE
Henri SÉGUY
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints en tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.